

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le lundi 30 mars à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

Etaient présents :

Bernard JOPPIN – Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Marie-Claude GUIDEE, Maurice GAUDIN, Jacques GAURIAU – Maires Adjointes ; Nadine LE RAY, Sandrine HUET, Jean-Pierre JULLIEN, Hélène DROUSSENT, Mireille DAPOIGNY, Jean-Philippe AZEMA, Jean-Pierre SIMOULIN, Patricia BERCE, Agnès KRANTZ-HABERBUSH, Marc LE GONIDEC, Daniel SCHAEFER, Marc LEROY, Annick VENANT, . Valentine CHERRIERE,

Etaient absents et excusés :

Alain JUND, pouvoir donné à Michèle TROIZIER
Jean-Claude KUENTZ, pouvoir donné à Marc LE GONIDEC

Etait absent :

Cécile Blondel

Marie-Claude GUIDEE a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du lundi 02 février 2009

OBJET : - POSTE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Sous la présidence du Doyen d'Age, Monsieur Maurice GAUDIN - Maire Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2008, qui s'établit comme suit :

↗ Section de fonctionnement	excédent de	106 375.12 euros
↗ Section d'investissement	déficit de	34 798.17 euros

soit un excédent global de 71 576.95 euros.

OBJET : POSTE - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu des résultats du compte administratif 2008, et notamment, d'un déficit d'investissement de 34 798.17 euros, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

↗ Section de Fonctionnement	71 576.95 euros.
↗ Section d'Investissement	34 798.17 euros qui sont versés au compte 1068.

OBJET : POSTE - COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion tel que Madame le Percepteur de Neauphle-le-Château le propose.

OBJET : POSTE - BUDGET PRIMITIF 2009

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité, voté par chapitre pour chacune des deux sections et s'équilibre en dépenses et recettes :

✂	pour la Section de Fonctionnement à	195 863.12 euros
✂	et pour la Section d'Investissement	88 686.17 euros

OBJET : COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Sous la présidence du Doyen d'Age, Monsieur Maurice GAUDIN – Maire Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 18 voix pour (réglementairement M. le Maire ne participe pas au vote) et 3 abstentions (Marie-Claude GUIDEE, Nadine LE RAY, Agnès KRANTZ-HABERBUSH), le compte administratif 2008, qui s'établit comme suit :

✂	Section de fonctionnement	excédent de	736 906.96 euros
✂	Section d'investissement	déficit de	594 339.55 euros

soit un excédent global de 142 567.41 euros.

OBJET : COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu des résultats du compte administratif 2008 et, notamment d'un déficit d'investissement de 594 339.55 euros et des restes à réaliser faisant ressortir une dépense d'investissement de 109 360.87 euros, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

✂	Section d'investissement	703 700.42 euros qui sont versés au compte 1068.
✂	Section de fonctionnement	33 206.54 euros – Excédent de fonctionnement

OBJET : COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion tel que Madame le Percepteur de Neauphle-le-Château le propose.

OBJET : FISCALISATION DE LA PARTICIPATION ALLOUEE AU SIVOM DE LA REGION DE MONTFORT-L'AMAURY (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région de Montfort l'Amaury)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer concernant la fiscalisation de la participation de la commune au SIVOM de la région de Montfort-L'Amaury (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région de Montfort-l'Amaury)

Le Conseil Municipal décide à 18 voix pour, 2 voix contre (Marie-Claude GUIDEE, Patricia BERCE), et 2 abstentions (Nadine LE RAY, Sandrine HUET) d'adopter le principe de la fiscalisation.

OBJET : SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2009 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS NEAUPHLEENNES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

DESIGNATION DE L'ARTICLE Attributaire	Montant
C.C.A.S.	9 150,00 €
TOTAL	9 150,00 €

les crédits sont prévus au BP 2009 - Article 65736.

ainsi que pour les Associations suivantes :

DESIGNATION DE L'ARTICLE Attributaire	Montant
A.S.L.C - MJP NEAUPHLE-LE-CHATEAU	45 000,00 €
ADGY - ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DE MAIRIE DES YVELINES	100,00 €
AIDERA (Familles CARBONARO et FERRER)	1 500,00 €
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	8 200,00 €
ANACTI - ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANTS DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU	1 000,00 €
ANEP	260,00 €
APEJ CANTON MONTFORT (HANDICAPES)	100,00 €
APSAD	750,00 €
ASSOCIATION DU JEU DE PAUME	12 000,00 €
ASSOCIATION VICTIMES RESCAPES DEPORTES	100,00 €
CLUB DES AINES	8 700,00 €
CLUB PHILATELLIQUE - ASSOCIATION CPNC	900,00 €
CLUB TENNIS DE TABLE	800,00 €
COMITE CANTONAL (CROIX ROUGE)	500,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL PREVENTION ROUTIERE	120,00 €
COMITES DES FETES	36 700,00 €
COMITES DES FETES - Subvention Exceptionnelle	3 000,00 €
CULTURE BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 500,00 €
ECOLE EMILE SERRE ASSOCIATION U.S.E.P.	250,00 €
ECOLE MATERNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE FONCTIONNEMENT	1 530,00 €
ECOLE MATERNELLE SORTIES SCOLAIRES	851,00 €
ECOLE PRIMAIRE EMILE SERRE SORTIES SCOLAIRES	2 000,00 €
ECOLE PRIMAIRE EMILE SERRE FONCTIONNEMENT	2 330,00 €
LIGUE FRANCAISE CONTRE LE CANCER	300,00 €
R.C.N. NEAUPHLE-LE-CHATEAU	19 820,00 €
R.C.N. NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU - Subvention Exceptionnelle	6 121,00 €
R.C.N. NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU - Subvention Exceptionnelle	4 000,00 €
SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE	400,00 €

SECOURS CATHOLIQUE	350,00 €
SOCIETE BOULE NEAUPHLEENNE	400,00 €
SOCIETE BOULE NEAUPHLEENNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 500,00 €
SOCIETE POPULAIRE	310,00 €
SYNDICAT D'INITIATIVE	3 660,00 €
TENNIS CLUB NEAUPHLE-LE-CHATEAU	13 000,00 €
U.N.C. NEAUPHLE-LE-CHATEAU	550,00 €
LA VIE SIMPLE ANIME	500,00 €

Les crédits sont prévus au BP 2009 - Article 6574.

OBJET : COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2009

Le Budget Primitif est adopté à 21 voix pour et 1 abstention (Sandrine HUET), voté par chapitre pour chacune des deux sections et s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ pour la section de fonctionnement à	2 075 118.54 euros
↳ et pour la section d'investissement à	1 477 927.74 euros

OBJET : MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir aux taux ci-après les impositions suivantes :

▪ Taxe d'Habitation	7,50 %
▪ Taxe Foncière (bâti)	11,00 %
▪ Taxe Foncière (non bâti)	70,15 %

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – ANNEE 2008 / 2009

- Vu l'article 23 de la Loi N°83-663 du 22 Juillet 1983, concernant les frais de scolarité,
- Vu la circulaire interministérielle N°89273 du 25 Août 1989,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le maintien d'une répartition Intercommunale des frais de scolarité dans les établissements préélémentaires et élémentaires.

Pour l'année scolaire 2008 / 2009, les frais de scolarité ainsi demandés aux communes d'origine des élèves non domiciliés à Neauphle-le-Château, et y poursuivant une scolarité, sont fixés à **852.00 €** pour l'Ecole Primaire et **1 152.00 €** pour l'Ecole Maternelle.

Les crédits seront versés à l'article 758.

OBJET : INDEMNITE ANNUELLE – CONTROLEUR DES IMPOTS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité annuelle de 230.00 €(deux cent trente euros) au Contrôleur des Impôts pendant la durée du mandat. Les permanences sont assurées en Mairie

Les crédits sont prévus chaque année à l'article 6228.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – IMPLANTATION D’ABRIBUS

Vu la lettre du 03 Février 2009 de Monsieur Jean-Marie TETART, Vice-Président Délégué du Conseil Général des Yvelines, informant de la possibilité d’attribution d’une subvention en vue de l’implantation d’abribus pour les transports assurant le ramassage scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, d’établir un dossier de demande de subvention et sollicite l’attribution de la subvention précitée.

OBJET : TARIFS POUR ½ JOURNEE – CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, qu’à dater du 1^{er} Septembre 2009, les tarifs pour une inscription à ½ journée au Centre de Loisirs sont fixés ainsi qu’il suit :

COEFFICIENT FISCAL	MATIN 7H30 – 14H	APRES-MIDI 14H – 19H
Coefficient = 0 à 400	6.25 €	2.65 €
Coefficient = 401 à 600	8.54 €	4.40 €
Coefficient = 601 à 900	9.43 €	5.09 €
Coefficient = + de 901	11.35 €	6.57 €

OBJET : CENTRE DE LOISIRS - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SORTIES OBLIGATOIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité que la participation des familles aux sorties obligatoires du Centre de Loisirs pour le mois de juillet, est fixée à 15.00 € (quinze euros) par enfant et par semaine.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l’unanimité un avis favorable pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux en vue de la mise en place dans l’enceinte du Complexe Sportif Michel Lorieux, d’un abri de jardin pour le matériel d’entretien du personnel communal.

OBJET : Elaboration du PLU - débat sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durable - PADD

Madame MC Guidée, Maire-Adjoint chargée de l’urbanisme, expose les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durable :

- 1- Préserver le caractère rural du village et bien confirmer ses qualités architecturales et environnementales
 - Préserver la structure initiale du village et le bâti rural et bourgeois
 - Confirmer les secteurs présentant un caractère agricole
 - Préserver les espaces boisés ou naturels et développer une trame verte à l’échelle des quartiers.

- 2- Elargir et ouvrir le centre bourg pour affirmer sa fonction
 - Mieux relier le quartier du Bois du Four avec le centre bourg et en faire son extension naturelle
 - Rendre une échelle urbaine aux voies de transit qui coupent le territoire
 - Trouver un nouvel équilibre pour le stationnement entre maintien du commerce de centre bourg et reconquête des espaces publics et favoriser des modes de déplacement alternatifs
 - Affirmer les points de vue paysager depuis et vers le centre bourg

- 3- Accueillir un développement maîtrisé et respectueux de l'environnement afin d'offrir une mixité durable
 - Un effort important pour une offre de logement élargie
 - Mieux encadrer le renouvellement des périphéries
 - Confirmer la place des équipements publics dans le développement du village
 - Améliorer les entrées de ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède n'a pas formulé d'observations sur lesdites orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, à l'exception d'une remarque (une voix) relative au caractère rural du village.

Séance levée à 23h

Le Maire

Bernard JOPPIN